

Les finances des collectivités locales en 2020

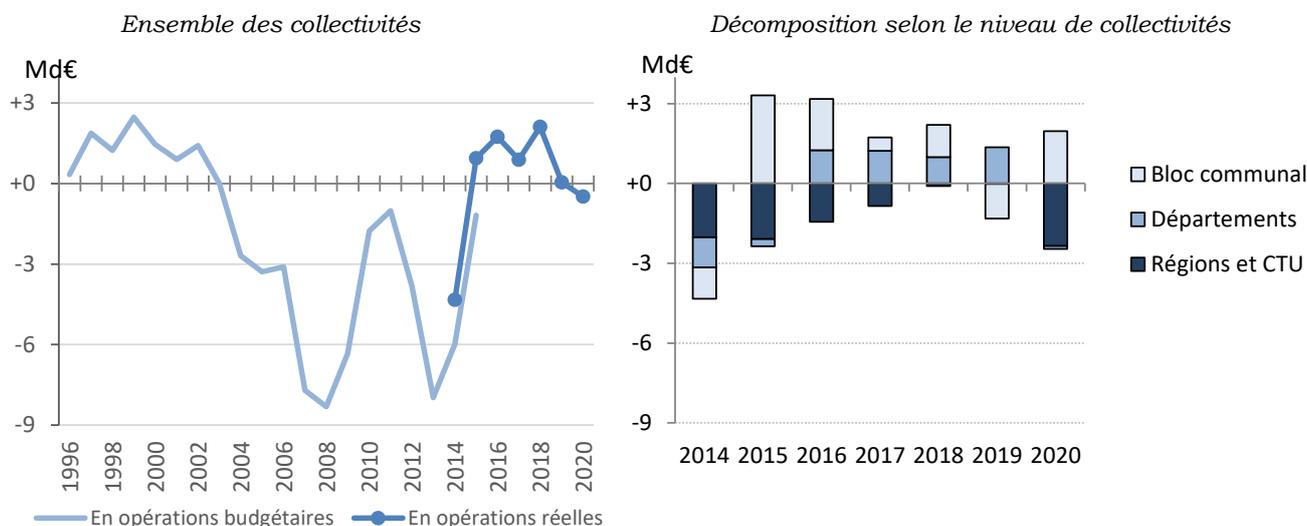
L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et le recul de l'activité économique ; le processus électoral du bloc communal a été touché et s'est étalé sur quatre mois.

Les collectivités locales ont enregistré un léger besoin de financement (- 0,5 Md€), dû essentiellement à celui des régions. L'encours de dette augmente de + 3,3 %, ce qui contraste avec les stabilités constatées en 2018 et 2019. L'investissement recule (- 6,2 % hors remboursements de dette), en particulier dans le bloc communal (- 14,5 %). Cette diminution est plus importante que celle observée habituellement à ce stade du cycle électoral. L'épargne brute recule de - 10,8 %. Les recettes de fonctionnement ont diminué : - 0,6 % à périmètre constant (c'est-à-dire hors le département de La Réunion, dont les recettes et les dépenses liées au RSA ont été reprises par l'État, et hors les dépenses et recettes des régions liées à l'apprentissage, dont la responsabilité a été transférée au monde professionnel) et - 1,6 % à champ courant. Certaines recettes fiscales ont en effet reculé, du fait de la diminution d'impôts liées à l'activité économique (DMTO, TICPE). À cela s'ajoute la chute de certaines recettes tarifaires, ou liées à l'exploitation du domaine. Les dépenses de fonctionnement ont en revanche progressé : + 1,3 % à périmètre constant, donc au même rythme qu'en 2019 (et + 0,2 % à champ courant). Certaines dépenses ont augmenté du fait de la crise, comme les achats de fourniture de protection sanitaire, mais d'autres, liées au fonctionnement des équipements et à l'offre de services des collectivités, ont diminué. Les frais de personnel augmentent de + 1,1 %. L'évolution de la structure de ces frais prolonge celle de 2019 : d'une part, les contractuels prennent une place de plus en plus importante ; d'autre part, les contrats aidés disparaissent progressivement, tandis que le nombre d'apprentis continue d'augmenter.

En 2020, année de crise sanitaire, les collectivités locales ont enregistré un besoin de financement de - 0,5 Md€, qui fait suite à cinq années consécutives en capacité de financement. Ce solde représente la différence entre recettes et dépenses de l'année, avant mouvements sur la dette.

Les situations sont cependant très différentes d'un niveau de collectivités à l'autre : les régions et collectivités territoriales uniques (CTU) sont en besoin de financement de - 2,3 Md€, tandis que les départements sont quasiment à l'équilibre (- 0,1 Md€) et le bloc communal en capacité de financement (+ 2,0 Md€) (graphique 1).

Graphique 1 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement des collectivités locales selon le niveau de collectivités



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Lecture : En 2020, le besoin de financement global des collectivités locales est de - 0,5 Md€. Le bloc communal a dégagé une capacité de financement de + 2,0 Md€, les régions et les collectivités territoriales uniques (CTU) expriment en revanche un besoin de financement de - 2,3 Md€ et les départements sont quasiment à l'équilibre (- 0,1 Md€).

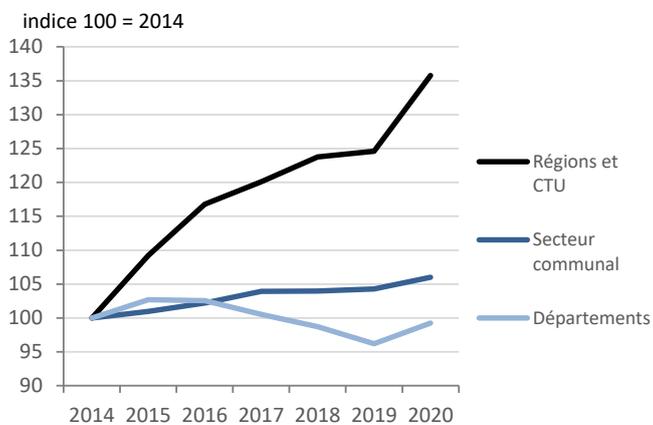
Augmentation de l'encours de dette de + 3,3 %

Ces trois soldes différents se sont traduits en 2020 par des comportements d'endettement eux aussi très différents. Les régions et les départements ont fortement augmenté leur recours à l'emprunt : il double dans les régions et progresse de + 72 % dans les départements, à l'inverse du bloc communal où l'augmentation est beaucoup plus modérée (+ 2,5 %).

La dette des régions, après une quasi-stabilité en 2019, retrouve un taux de progression très fort (+ 9,0 %), comparable aux évolutions des années 2014 et 2015 (*graphique 2*). Celle des départements (+ 3,2 %) revient à son niveau de 2018 après avoir reculé quatre années de suite. En comparaison, les mouvements du secteur communal paraissent plus modérés : l'encours de dette progresse de + 1,6 % (+ 0,3 % pour les communes et + 5,1 % pour les groupements à fiscalité propre).

Sur l'ensemble des collectivités, le stock de la dette affiche une évolution de + 3,3 % qui contraste avec les stabilités constatées en 2018 et 2019. Une partie de cet accroissement correspond au financement d'opérations sur les années à venir puisque, dans le même temps, la variation du fonds de roulement sur 2020 redevient importante (+ 3,6 Md€).

Graphique 2 - Évolution de l'encours de dette selon le niveau de collectivités



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux

Baisse de - 6,2 % des dépenses d'investissement

Ce recours à l'emprunt est à mettre en regard des comportements d'investissement, là aussi très différents selon les niveaux de collectivités.

Les régions (et CTU) ont augmenté fortement leurs dépenses d'investissement (+ 14,2 %), soit par des subventions versées directement au secteur privé (+ 26,8 %) ou aux organismes de transport (+ 10,4 %), soit par l'intermédiaire du fonds national de solidarité (à hauteur d'un peu plus de 500 M€), ou encore sous forme de prêts et d'avances remboursables (+ 89,2 %). Ces dépenses des régions sont à mettre en parallèle des suppléments de recettes qu'elles ont reçues à

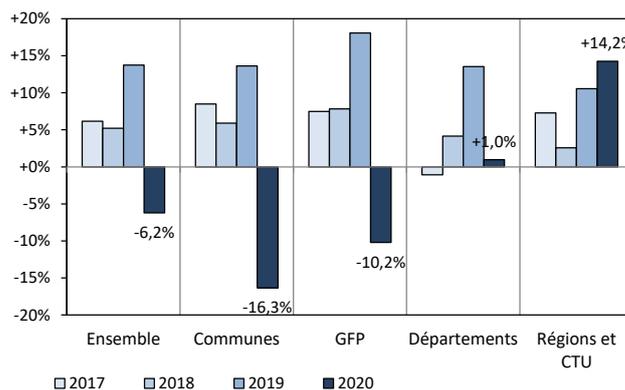
cet égard en 2020 (+ 13,9 %, dont en particulier des dotations d'investissement et des subventions de l'État) (*graphique 3*).

Les départements sont parvenus à garder leurs investissements en légère augmentation (+ 1,0 %), malgré une baisse de leurs recettes d'investissement (- 3,5 %).

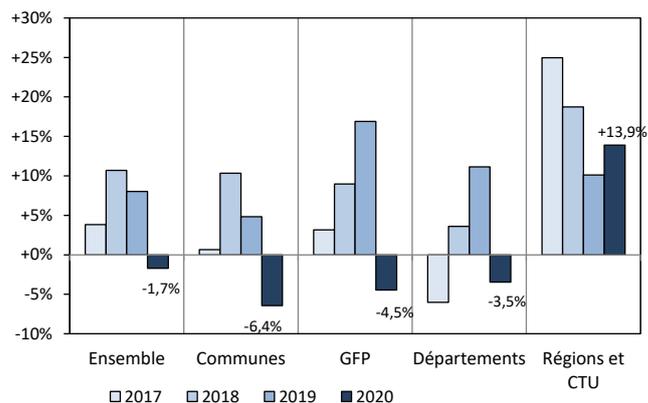
Le bloc communal diminue en revanche ses investissements de - 14,5 % (hors remboursements de dette). Une baisse était prévisible, comme à chaque fois à ce stade du cycle électoral, où un recul d'environ - 9 % est habituellement enregistré ; elle était, de fait, inscrite dans les budgets primitifs votés au début de l'année 2020, donc avant la crise sanitaire. Alors que le processus électoral s'est finalement étalé sur quatre mois, la baisse observée à la fin de l'année 2020 a été beaucoup plus forte que celle prévue en début d'année. Tant les communes que les groupements à fiscalité propre s'inscrivent dans ce mouvement de repli.

Graphique 3 - Taux de croissance annuels des dépenses et des recettes d'investissement selon le niveau de collectivités

Dépenses d'investissement (hors remboursements de dette)



Recettes d'investissement (hors emprunts)



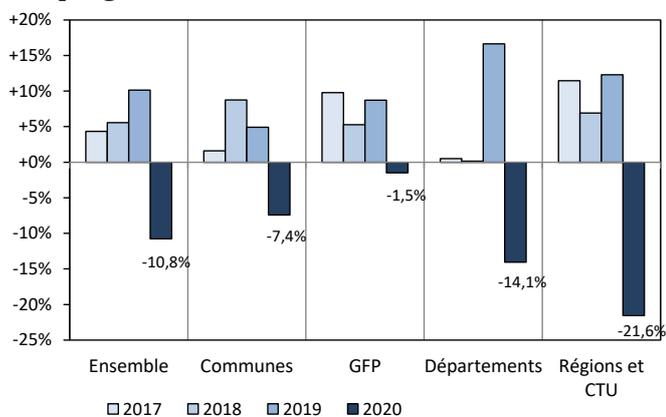
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Recul de l'épargne brute de - 10,8 %

Le financement des investissements communaux par l'épargne brute (c'est-à-dire par l'excédent de la section de fonctionnement) a en effet été plus difficile en 2020 (*graphique 4*). Ce constat ne se limite pas au secteur communal (- 5,5 % sur

l'épargne brute) : c'est le cas aussi pour les départements, dont l'épargne a chuté (- 14,1 %), comme pour les régions et CTU (- 21,6 %). Mais pour ces dernières, les recettes d'investissement ont, pour partie, pris le relai de l'épargne.

Graphique 4 - Taux de croissance annuels de l'épargne brute selon le niveau de collectivités

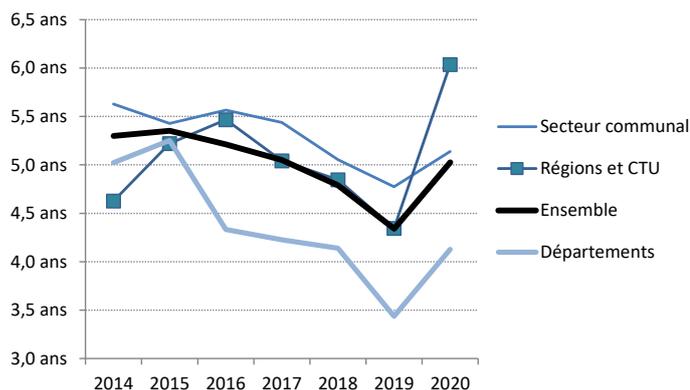


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Allongement du délai de désendettement

L'encours de dette, rapporté à cette épargne, constitue un bon indicateur synthétique de la situation financière, connu sous le nom de délai de désendettement. Il exprime le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité locale pour rembourser son encours de dette si elle devait pour cela utiliser la totalité de son épargne brute. En 2020, l'encours de dette augmentant et l'épargne brute diminuant, ce délai se dégrade pour tous les niveaux de collectivités, et en particulier pour les régions (graphique 5).

Graphique 5 - Délai de désendettement selon le niveau de collectivités



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Recettes de fonctionnement : stabilité des recettes fiscales, baisse des recettes tarifaires et hausse des subventions

En prenant les précautions sur les modifications de contours dans les comptes des départements et des régions (cf. encadré 1), on peut détailler les recettes qui ont baissé en 2020 et celles qui n'ont pas été atteintes par la crise sanitaire.

Encadré 1 - La mesure des évolutions des dépenses et des recettes de fonctionnement est perturbée en 2020

L'épargne brute de l'ensemble des collectivités a diminué en 2020 car les recettes de fonctionnement ont diminué (- 1,6 %) tandis que les dépenses ont continué d'augmenter (+ 0,2 %). Ces évolutions résultent d'un ensemble de facteurs qui ne sont pas seulement liés à la crise sanitaire.

- L'évolution des comptes des départements est affectée par la reprise, par l'État, des dépenses et des recettes liées au RSA dans le département de La Réunion. De ce fait, la TICPE perçue par les départements diminue globalement de - 8,1 % et la DGF de - 1,6 %. En excluant La Réunion, la TICPE perçue par les départements baisse seulement de - 1,2 % et la DGF reste stable.

- De même, la réforme de l'apprentissage transfère au monde professionnel les dépenses et les recettes liées à l'apprentissage, ce qui modifie les comptes des régions et des CTU. Leurs dépenses de fonctionnement baissent ainsi de - 3,2 % et leurs recettes de - 7,3 % ; mais hors apprentissage, les dépenses de fonctionnement des régions et CTU augmentent en réalité de + 3,0 % et leurs recettes ne reculent que de - 1,6 %.

Dès lors, pour apprécier l'évolution des finances des collectivités locales en 2020, la prise en compte des simples dépenses de fonctionnement ou des seules recettes de fonctionnement présente des biais qu'il est indispensable de neutraliser. Ne pas tenir compte de ces biais sous-estime l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement ont diminué de - 0,6 % à périmètre constant (hors département de La Réunion et taxe d'apprentissage des régions) et de - 1,6 % à champ courant.

Le produit des impôts locaux directs enregistré dans les budgets principaux des collectivités locales a augmenté en 2020 de + 1,8 %.

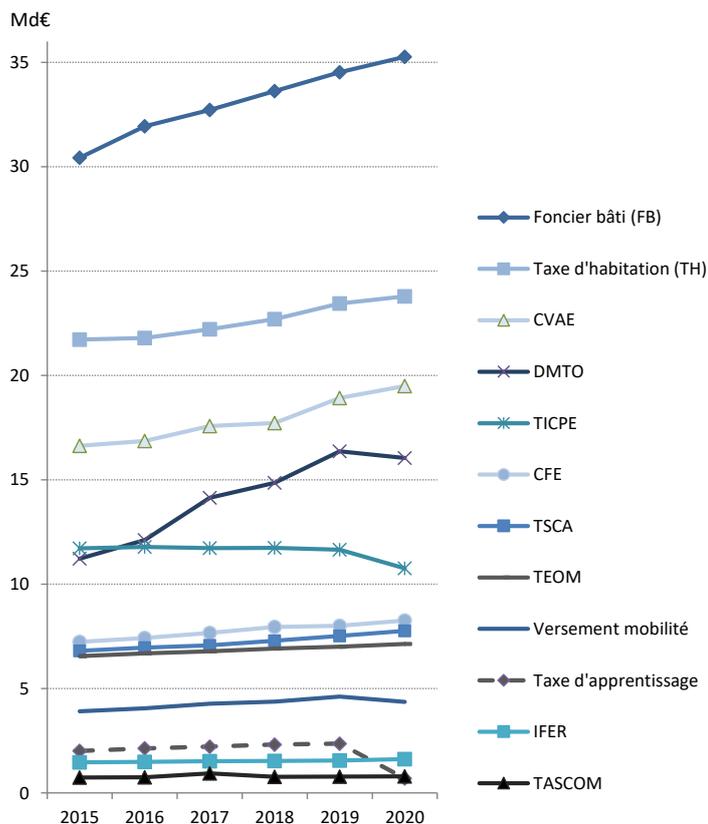
Cette hausse est surtout tirée par les impôts économiques (CVAE, IFR, TASCOM) : s'appuyant sur les résultats des entreprises antérieures à 2020, le rendement de ces impôts n'a pas été touché en 2020 par les effets de la crise sanitaire liée à la Covid (graphique 6).

Le produit des taxes d'habitation et foncières a en revanche un peu moins augmenté, du fait notamment de la faible progression de la taxe d'habitation, liée au gel de ses taux dans le contexte de sa suppression progressive. Les collectivités ne mobilisent par ailleurs pas le levier fiscal sur le foncier bâti : les taux restent quasiment stables en 2020. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) progresse peu. Ni les bases fiscales (dont la revalorisation dépend pour partie de l'inflation de l'année précédente), ni les taux d'imposition, n'ont été, par définition, touchés par la crise sanitaire.

Aux impôts directs s'ajoutent d'autres impôts et taxes locales, dont les plus importantes sont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) (graphique 6). Hors le département de La Réunion et hors taxe d'apprentissage des régions, la baisse des recettes de l'ensemble de ces « autres impôts et taxes » est de - 2,7 % (pour les seuls budgets principaux des collectivités locales, hors syndicats), et de - 6,3 % à champ courant. Cette baisse résulte de celle, liée à la crise sanitaire de la Covid, de certaines recettes d'activité : DMTO, TICPE, versement mobilité, certificats d'immatriculation, mais aussi, pour des montants bien moindres, taxe de séjour, taxe sur les jeux et paris, sur la publicité extérieure, droits de place, etc. (graphique 7).

En définitive, hors taxe d'apprentissage et hors les impôts perçus par le département de La Réunion, le total des impôts et taxes (impôts directs et autres taxes locales) enregistré en 2020 dans les budgets principaux des collectivités locales (hors syndicats) est stable (+ 0,1 %) (même si à champ courant il diminue de - 1,3 %).

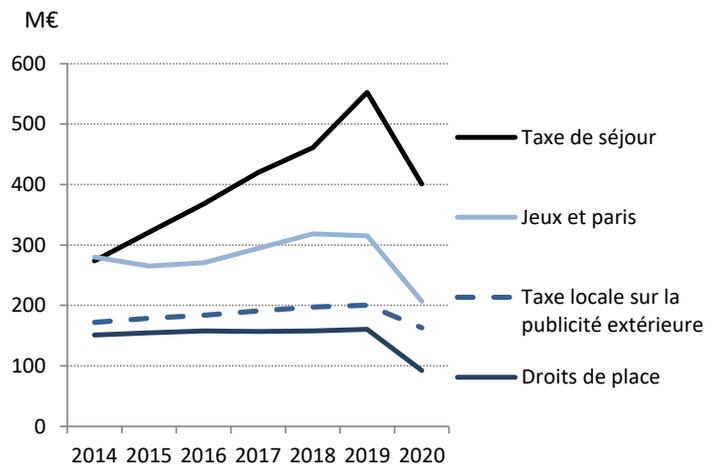
Graphique 6 - Produits des principales recettes fiscales



Source : DGCL. Données DGFIP, Recensement des éléments d'imposition (REI) et Comptes de gestion - budgets principaux et annexes.

Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

Graphique 7 - produits de certaines autres recettes fiscales sensibles à l'activité



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux et annexes.

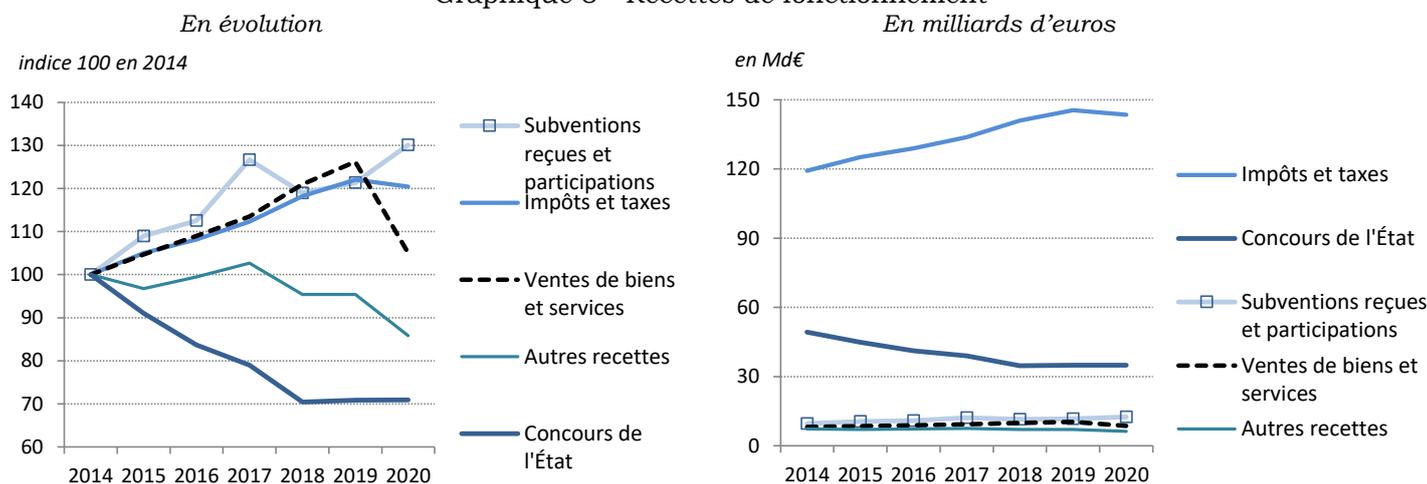
Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

À ces recettes fiscales, viennent s'ajouter des recettes tarifaires ou provenant de la vente de biens ou de services (eau, location d'immeuble, bois, etc.). Seul le bloc communal présente, dans certains cas, une réelle dépendance à ces ressources. Ces recettes tarifaires ou domaniales étant, pour la plupart d'entre elles, généralement liées à l'activité économique, elles ont beaucoup diminué en 2020 (- 16,8 %). Les reculs les plus marquants concernent les redevances liées aux activités périscolaires, culturelles, sportives et sociales, ou liées aux transports. Seules quelques recettes augmentent, comme les ventes d'eau, les redevances d'assainissement, les services départementaux d'analyse et de désinfection, ou les redevances funéraires. Si la baisse globale de ces ventes de biens ou de services est très marquée, elles ne constituent qu'une faible part des recettes de fonctionnement des collectivités (graphique 8).

Il en va de même pour les subventions et les participations reçues, d'un poids limité, mais en forte hausse en 2020 (+ 7,2 %).

Les concours de l'État restent stables (+ 0,2 %). La DGF est stable à champ constant (mais baisse de - 0,6 % à champ courant du fait de La Réunion), tandis que les autres dotations augmentent vivement (+ 10,3 %), en particulier dans les régions et dans le bloc communal. Les dotations aux élus des communes ont en effet augmenté de plus de 50 %, et le FCTVA (dans sa composante de fonctionnement) de + 7,6 %.

Graphique 8 - Recettes de fonctionnement



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Hausse des dépenses de fonctionnement au même rythme qu'en 2019

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de + 1,3 % en 2020 (hors dépenses des régions liées à l'apprentissage et en excluant le département de La Réunion dont les dépenses liées au RSA ont été reprises par l'État) et de + 0,2 % à champ courant. À champ constant, les dépenses de fonctionnement ont donc augmenté au même rythme qu'en 2019. Là aussi, les situations sont très différentes d'un niveau de collectivité à l'autre.

Évolution selon le niveau de collectivités

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est la plus forte pour les départements : + 3,1 % si on exclut La Réunion, soit bien plus qu'en 2019 (+ 1,3 % à champ constant, donc hors Paris) et qu'en 2018 (- 0,8 % à champ constant, donc hors Corse). Les dépenses d'intervention notamment, liées en grande partie aux compétences sociales des départements, dont le RSA, augmentent de + 4,0 %, hors La Réunion (+ 2,2 % à champ courant).

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est également très forte pour les régions et les CTU : + 3,0 % hors dépenses liées à l'apprentissage (même si elles diminuent de - 3,2 % à champ courant). Notamment, les dépenses exceptionnelles de soutien à l'économie font augmenter les « autres dépenses de fonctionnement » des régions et des CTU de + 68,5 %.

Les dépenses du secteur communal sont en revanche globalement stables (0,0 %). Cette apparente stabilité résulte d'une progression des dépenses des groupements à fiscalité propre (+ 2,1 %) et d'une baisse de celles des communes (- 0,8 %), en particulier pour les plus petites d'entre elles (- 1,8 % pour les communes de moins de 10 000 habitants et - 0,2 % pour celles de plus de 10 000 habitants). La diminution des dépenses de fonctionnement des communes est particulièrement vive dans le domaine des transports, du logement, de la culture et des sports, du fait de l'arrêt de l'activité pendant plusieurs mois.

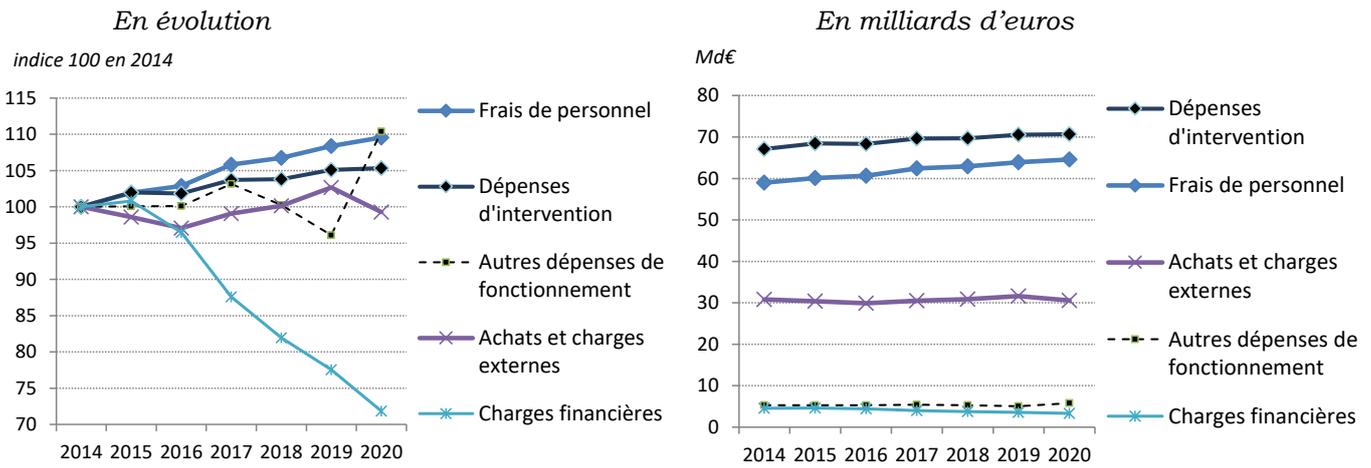
Évolution selon la nature des dépenses

Tous niveaux de collectivités confondus, les dépenses les moins perturbées en 2020 sont les frais de personnel (+ 1,1 %). L'évolution de la structure de ces frais prolonge celle de 2019 : d'une part, les contractuels prennent une place de plus en plus importante ; d'autre part, les contrats aidés disparaissent progressivement, tandis que le nombre d'apprentis continue d'augmenter, dans tous les niveaux de collectivités (graphiques 9 à 11, page suivante).

Dans le même temps, la crise sanitaire a réduit certaines charges, notamment pour les communes et leurs groupements. L'ensemble des « achats et charges externes » a ainsi diminué de - 3,3 % (- 6,4 % pour les communes). Certaines composantes sont en progression, comme celles correspondant à l'achat de fournitures d'entretien et de petits équipements (+ 29,8 %). D'autres, plus nombreuses, diminuent, traduisant la mise en veille de certains services ou équipements. Les consommations d'énergie des communes (- 2,9 %) ou de carburants (- 20,6 %) ont reculé, de même que celles d'alimentation (- 23,5 %), de publicité, foires, réceptions et relations publiques (- 36,9 %), de transports (- 37,0 %), ou encore les frais de déplacement (- 45,3 %) (graphique 12).

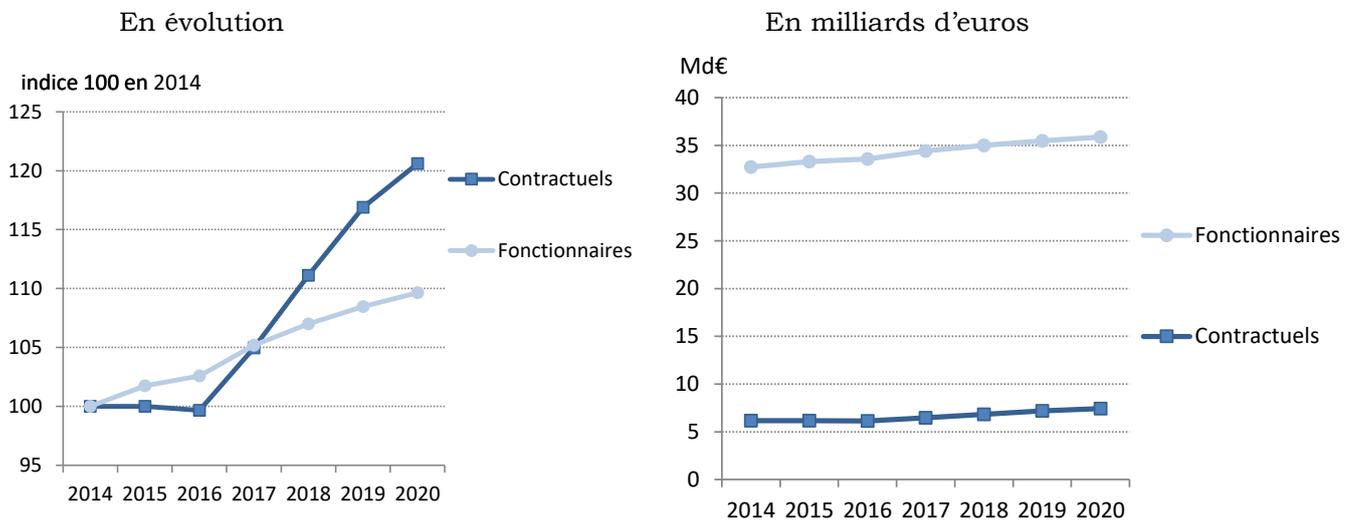
L'évolution des dépenses d'intervention est très affectée par les changements de périmètres en 2020 : + 0,2 % à champ courant, mais en réalité + 3,2 % hors le département de La Réunion et hors dépenses liées à l'apprentissage des régions et CTU. Cela constitue alors une nette accélération, après + 0,1 % en 2018 et + 1,2 % en 2019. Ce sont surtout les dépenses des départements liées au RSA qui expliquent cette progression (+ 7,2 % hors La Réunion). Les dépenses d'intervention des régions, hors dépenses liées à l'apprentissage, augmentent plus modérément : + 2,4 % (et - 7,5 % en comptant les dépenses liées à l'apprentissage). La progression des dépenses d'intervention du secteur communal est du même ordre (+ 2,1 %), là aussi en nette accélération, après des années de baisse ou de stagnation.

Graphique 9 - dépenses de fonctionnement



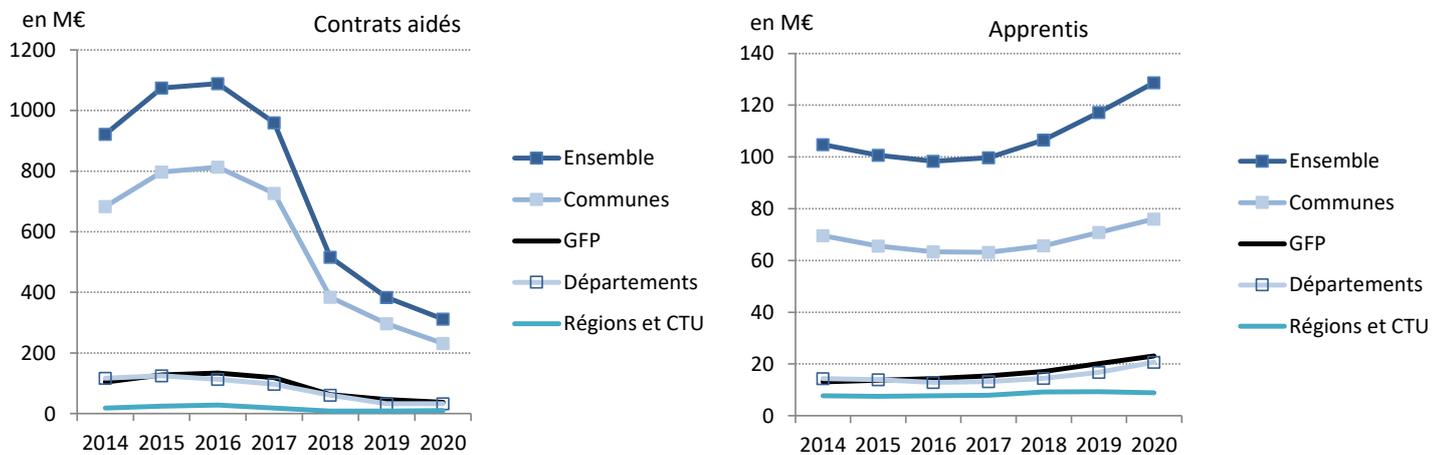
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Graphique 10 - Rémunérations des titulaires et des contractuels (hors contrats aidés, hors apprentis)



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Graphique 11 - Rémunération des contrats aidés et des apprentis

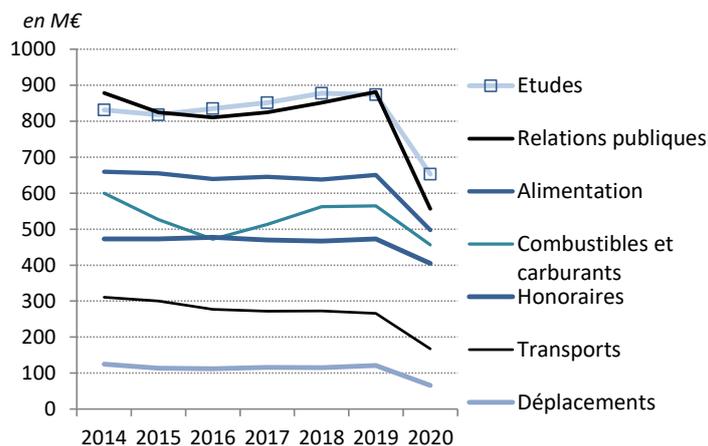


Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

La baisse des charges financières se poursuit (- 7,4 %), dans un contexte de taux d'intérêt faibles (*graphique 9*).

Les « autres dépenses de fonctionnement » ont en revanche bondi en 2020 de + 14,9 %, après deux années de forte baisse (*graphique 9*). C'est principalement le fait des communes (les dépenses des régions sont en forte augmentation en 2020 mais gardent malgré cela un poids très faible). Les indemnités des élus locaux (enregistrées dans cet agrégat) ont en effet été revalorisées dans les petites communes en 2020. Les dépenses de formation ont aussi augmenté (+ 9,0 %), dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires après les élections. Certaines dépenses exceptionnelles des communes ont par ailleurs fortement augmenté du fait de la crise sanitaire, en particulier dans les grandes communes

Graphique 12 - Quelques achats et charges externes en forte diminution en 2020

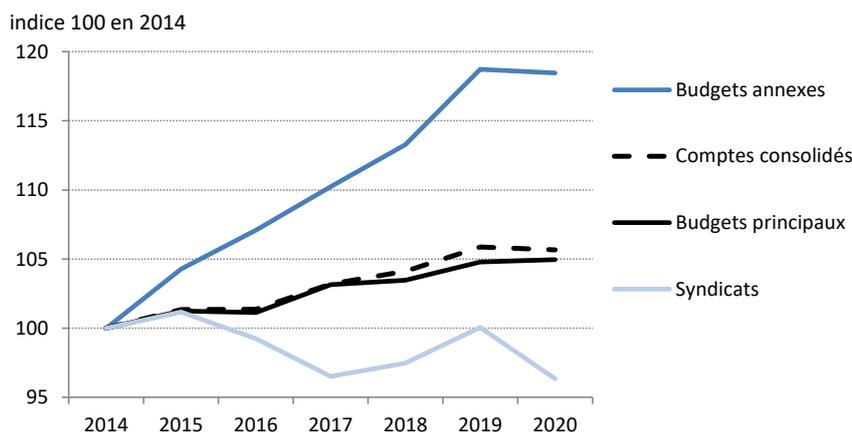


Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux

Encadré 2 - La consolidation des comptes des collectivités locales

- Aux résultats fournis par les budgets principaux des collectivités locales (+ 0,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement), on peut ajouter ceux des syndicats, dont les dépenses de fonctionnement ont diminué de - 3,7 % en 2020 (*graphique*).

Dépenses de fonctionnement : évolution depuis 2014



Source : DGCL, comptes consolidés. Données DGFIP, comptes de gestion.

- On peut ajouter aussi les budgets annexes de l'ensemble de ces collectivités, dont les dépenses de fonctionnement ont diminué aussi en 2020 (- 0,2 %), contrairement aux années précédentes.

- En sommant les budgets principaux et les budgets annexes de l'ensemble des collectivités locales (y compris syndicats), et en neutralisant les flux internes entre les différents budgets (remboursements de personnels, prise en charge des déficits des budgets annexes, subventions de fonctionnement ou d'investissement entre différents niveaux de collectivités, etc.), on obtient un compte consolidé de l'ensemble des collectivités locales.

Selon ce compte consolidé :

- Les dépenses de fonctionnement ont en fait diminué de - 0,2 % en 2020 (au lieu d'augmenter de + 0,2 % pour les seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats).

- Les recettes de fonctionnement ont baissé de - 1,8 % (contre - 1,6 % pour les budgets principaux non consolidés et hors syndicats). L'épargne brute recule alors de - 9,4 % (contre - 10,8 % hors consolidation)

- De son côté, l'investissement baisse de - 7,6 % (contre - 6,2 % dans le compte non consolidé).

- L'ensemble des budgets consolidés dégage toujours un besoin de financement (- 0,5 Md€) mais, contrairement aux seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats, il est en amélioration par rapport à 2019 (où il se situait à - 0,8 Md€).

Pour les budgets annexes et les syndicats, les activités ayant enregistré les plus fortes baisses de dépenses sont les secteurs de production et distribution d'énergie, les écoles (cantines), l'aménagement de zones, ainsi que les sports, le tourisme et la culture qui représentent toutefois des montants moins importants.

Comptes de l'ensemble des collectivités locales (hors syndicats) - Opérations réelles

Communes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions ^(a)

(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	171,97	+0,3 %	172,50	+1,3 %	174,70	+0,2 %	174,98
Achats et charges externes	30,53	+1,1 %	30,86	+2,5 %	31,64	-3,3 %	30,59
Frais de personnel	62,41	+0,9 %	62,95	+1,5 %	63,93	+1,1 %	64,61
Charges financières	4,00	-6,4 %	3,74	-5,4 %	3,54	-7,4 %	3,28
Dépenses d'intervention	69,61	+0,1 %	69,67	+1,2 %	70,54	+0,2 %	70,70
Autres dépenses de fonctionnement	5,42	-2,8 %	5,27	-4,2 %	5,05	+14,9 %	5,80
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	201,70	+1,1 %	203,89	+2,6 %	209,27	-1,6 %	205,83
Impôts et taxes	133,83	+5,3 %	140,90	+3,2 %	145,43	-1,3 %	143,53
- Impôts locaux	84,54	+2,3 %	86,51	+3,4 %	89,47	+1,8 %	91,12
- Autres impôts et taxes	49,29	+10,4 %	54,39	+2,9 %	55,96	-6,3 %	52,41
Concours de l'État	38,92	-10,9 %	34,70	+0,5 %	34,88	+0,2 %	34,94
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	30,91	-13,2 %	26,82	-0,1 %	26,78	-0,6 %	26,61
- Autres dotations	1,77	-2,0 %	1,74	-0,6 %	1,73	+10,3 %	1,90
- Péréquations et compensations fiscales	6,24	-1,6 %	6,14	+3,8 %	6,38	+0,7 %	6,42
Subventions reçues et participations	12,17	-6,1 %	11,43	+2,0 %	11,66	+7,2 %	12,50
Ventes de biens et services	9,26	+6,6 %	9,87	+4,3 %	10,30	-16,8 %	8,56
Autres recettes de fonctionnement	7,53	-7,1 %	7,00	+0,0 %	7,00	-10,1 %	6,30
Épargne brute (3) = (2)-(1)	29,73	+5,6 %	31,39	+10,1 %	34,57	-10,8 %	30,84
Épargne nette = (3)-(8)	16,24	+6,8 %	17,34	+17,3 %	20,33	-18,8 %	16,50
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	48,29	+5,2 %	50,81	+13,7 %	57,79	-6,2 %	54,19
Dépenses d'équipement	33,54	+6,5 %	35,73	+13,9 %	40,69	-12,5 %	35,62
Subventions d'équipement versées	11,94	+5,7 %	12,62	+14,4 %	14,45	+9,0 %	15,75
Autres dépenses d'investissement	2,81	-12,7 %	2,45	+8,1 %	2,65	+6,6 %	2,83
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	19,45	+10,7 %	21,53	+8,0 %	23,26	-1,7 %	22,86
FCTVA	4,47	+7,3 %	4,80	+6,3 %	5,10	+8,2 %	5,52
Dotations et Subventions d'équipement	10,18	+13,7 %	11,57	+12,1 %	12,98	+0,8 %	13,08
Autres recettes d'investissement	4,80	+7,4 %	5,16	+0,5 %	5,19	-17,7 %	4,27
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	220,26	+1,4 %	223,31	+4,1 %	232,48	-1,4 %	229,18
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	221,16	+1,9 %	225,42	+3,2 %	232,53	-1,7 %	228,69
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,89		+2,11		+0,04		-0,49
Remboursements de dette (8)	13,49	+4,2 %	14,05	+1,3 %	14,23	+0,7 %	14,34
Emprunts (9)	13,85	-3,6 %	13,36	+2,0 %	13,62	+34,9 %	18,38
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,36		-0,69		-0,61		+4,04
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	233,76	+1,5 %	237,36	+3,9 %	246,72	-1,3 %	243,52
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	235,01	+1,6 %	238,78	+3,1 %	246,15	+0,4 %	247,07
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,25		+1,42		-0,57		+3,55
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	150,12	+0,1 %	150,34	-0,2 %	150,05	+3,3 %	155,06
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,7%	+0,7 pt	15,4%	+1,1 pt	16,5%	-1,5 pt	15,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,1%	+0,5 pt	8,5%	+1,2 pt	9,7%	-1,7 pt	8,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	74,4%	-0,7 pt	73,7%	-2,0 pt	71,7%	+3,6 pt	75,3%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	- 0,3 an	4,8 ans	- 0,4 an	4,3 ans	+ 0,7 an	5,0 ans

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette. Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

Pour en savoir plus :

- Collectivités locales en chiffres - Annuaire statistique de la DGCL. Édition 2021, chapitre 4 : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2021>

- Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, édition 2021 : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-observatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>